

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du **24 juin 2014**

Présidence de M. Jean-Pierre Pinazza

Conseillers présents pour les votes : 36

LE CONSEIL COMMUNAL INFORME :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- **D'accepter** le préavis No 05/2014 – Rapport de gestion pour l'année 2013

A L'UNANIMITE

- **D'accepter** le préavis No 04/2014 – Comptes 2013

A L'UNANIMITE

- **D'accepter** l'avenant au préavis No 01/2012 – Demande de crédit de CHF 1'570'000.00 pour la construction d'une déchèterie

A L'UNANIMITE

- **D'élire** le Président du Conseil communal : Monsieur Jean-Pierre Pinazza
- **D'élire** le vice-Président du Conseil communal : Monsieur Philippe Frey
- **D'élire** les scrutateurs du Conseil communal : Messieurs Gérald Nicaty et Marc Schmidt
- **D'élire** les scrutateurs suppléants du Conseil communal : Madame Elisabeth Morerod et Monsieur Jean-François Croisier
- **D'élire** la commission des finances : Mesdames Anne-France Bischoff, Laurence Derungs, Sonia Mathey. Messieurs Michel Bardelloni, Steve Gasser, Felice Petruzzello, Pierre-Jean Riedo

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, à l'exclusion des préavis 04/2014 et 05/2014, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 26 juin 2014

Le Président, Jean-Pierre Pinazza



La secrétaire, Anne Guillin